

AVIS

Vérification des branchements d'assainissement par Tests à la fumée

Madame, Monsieur,

Un des soucis majeurs pour votre commune est d'améliorer la collecte et le traitement des eaux usées afin de préserver le milieu naturel.

Par ailleurs, la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992 attribue à la commune, et au Maire en particulier, la responsabilité du bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement implantés sur les communes, qu'ils soient publics ou privés.

Dans cet esprit, une étude diagnostique des réseaux d'assainissement a été confiée au bureau d'études AUDIT Environnement.

Les observations et mesures faites indiquent une possibilité d'erreurs de branchements dans votre secteur. Désirant remédier à cette situation, le syndicat, en concertation avec la mairie, a demandé au bureau d'études AUDIT Environnement de procéder à la vérification des branchements de certains secteurs, en réalisant des **tests à la fumée (en domaine public) suivis potentiellement de tests au colorant (domaine privé)**, précisés ci-dessous :

Test à la fumée : Il s'agit d'une **fumée non toxique, de nature alimentaire** (paraffine), qui pourra se dégager au niveau de certaines gouttières ou bouches avaloirs, pendant une à deux heures. Cette opération est réalisée à partir du domaine public (la rue) et ne nécessite pas votre présence. **Elle pourra avoir lieu du mardi 23 au vendredi 26/04/2024.**

Test au colorant : dans le cas d'une anomalie observée ou soupçonnée lors des tests à la fumée, certaines habitations peuvent faire l'objet d'une vérification complémentaire à l'aide d'un traçage au colorant. L'opération consiste à injecter du colorant dans vos différents équipements d'évacuation des eaux usées (en domaine privé) afin de vérifier que leur raccordement s'effectue dans les canalisations appropriées du réseau (eaux usées/eaux pluviales). Le colorant utilisé pour ce test **n'est pas nocif et se dissipe après un rinçage à l'eau.**

La visite ne dure pas plus d'une demi-heure et nécessite votre présence.

À cet effet, je vous serai reconnaissant de réserver le meilleur accueil aux techniciens du bureau d'études AUDIT Environnement.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président du SIA,
Jean DUMUR

SYNDICAT ASSAINISSEMENT
MONTMIRAIL-MELLERAY

Audit Environnement

AUDIT Environnement
10, rue des Sablons - 86370 MIGNONNE
Tél. : 05 49 53 06 96
www.audit-environnement.net
SIRET : 575 303 420 0007
N° TVA : FR 55 575 303 420